

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : EasySeal Ultimate-SS/UV
Code du produit : 4050-21

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Mastic anti-fuite de réfrigérant

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Nu-Calgon
2611 Schuetz Road
St. Louis, MO
63043
US
T 314-469-7000 / 800-554-5499
www.nucalgon.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

Liquides inflammables, Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs, Catégorie 1

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Cause de graves dommages aux voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : Liquide et vapeurs inflammables
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Cause de graves dommages aux voies respiratoires

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

- Conseils de prudence (GHS CA)
- : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel antidéflagrant

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer ave précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

En cas d'incendie: Utiliser les agents appropriés pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
1H-Benz[de]isoquinoléine-1,3(2H)-dione, 2-butyl-6-(butylamino)-	2-Butyl-6-(butylamino)-1H-benz[de]isoquinoline-1,3(2H)-dione / Solvent Yellow 43 / 4-Butylamino-N-butyl-1,8-naphthalimide / Solvent Yellow 116	n° CAS: 19125-99-6	15 - 40
1-Propanamine, 3-(triéthoxysilyl)-	3-aminopropyltriéthoxysilane 3-Aminopropyltriéthoxysilane	n° CAS: 919-30-2	10 - 30

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
2-Butanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime	Butan-2-one O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime / Silane, methyltris(2-butanone oxime)- / 2-Butanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime / Methyltris(1-methylpropylideneaminoxy)silane / 2-Butanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime] / Methyltri (ethylmethylketoxime)silane / Methyltri(ethylmethylketoxime)silane / Methyltri(butanoneoxime)silane	n° CAS: 22984-54-9	10 - 30

Remarques

: CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation

: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion

: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins général

: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation

: Cause de graves dommages aux voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une irritation de la peau, des cloques, des ulcères et des escarres. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité, pourraient en résulter.

Symptômes/effets après ingestion

: Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Mesures d'hygiène
- : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques
- : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage
- : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Garder sous clef.
- Lieu de stockage
- : Protéger de la chaleur.
- Matériaux d'emballage
- : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés
- : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement
- : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Protection des voies respiratoires:

Protection des voies respiratoires obligatoire. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Autres informations:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Yellow
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 86 °F Coupe fermée: > 30.0 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

1-Propanamine, 3-(triéthoxysilyl)- (919-30-2)	
DL50 orale rat	1780 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	4290 mg/kg (Source: EPA_HPV)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 5 ppm (Exposure time: 6 h Source: ECHA_API)
ATE CA (oral)	1780 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	4290 mg/kg de poids corporel

2-Butanone, O,O',O''-(méthylsilyldiylne)trioxime (22984-54-9)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

1H-Benz[de]isoquinoléine-1,3(2H)-dione, 2-butyl-6-(butylamino)- (19125-99-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	994 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

1-Propanamine, 3-(triéthoxysilyl)- (919-30-2)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEL (cutané,rat/lapin,90 jours)	17 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé
Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation : Cause de graves dommages aux voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une irritation de la peau, des cloques, des ulcères et des escarres. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité, pourraient en résulter.
Symptômes/effets après ingestion : Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

1H-Benz[de]isoquinoléine-1,3(2H)-dione, 2-butyl-6-(butylamino)- (19125-99-6)	
CL50 - Poissons [1]	172,2475 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
1-Propanamine, 3-(triéthoxysilyl)- (919-30-2)	
CL50 - Poissons [1]	> 934 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [semi-static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	331 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradation

EasySeal Ultimate-SS/UV	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
1H-Benz[de]isoquinoléine-1,3(2H)-dione, 2-butyl-6-(butylamino)- (19125-99-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
1-Propanamine, 3-(triéthoxysilyl)- (919-30-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
2-Butanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (22984-54-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1H-Benz[de]isoquinoléine-1,3(2H)-dione, 2-butyl-6-(butylamino)- (19125-99-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,643 (at 25 °C)
1-Propanamine, 3-(triéthoxysilyl)- (919-30-2)	
FBC - Poissons [1]	(3.4 dimensionless (whole body w.w.))

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

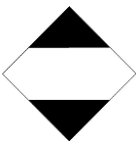
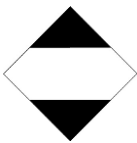
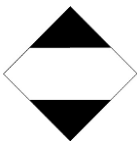
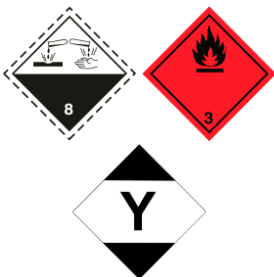
EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN2920	UN2920	2920	2920
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy-	Corrosive liquids, flammable, n.o.s. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy-	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy-	Corrosive liquid, flammable, n.o.s. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy-
Description document de transport			
UN2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy- , 8 (3), II	UN2920 Corrosive liquids, flammable, n.o.s. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy- , 8 (3), II	UN 2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy- , 8 (3), II	UN 2920 Corrosive liquid, flammable, n.o.s. 1-Propanamine, 3-(triethoxysilyl)-, Silane, methyltriethoxy- , 8 (3+), II
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY Y
			
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
II	II	II	II
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
N° ONU (TMD) : UN2920
Quantités exemptées (TDG) : E2
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 132

DOT
N° ONU (DOT) : UN2920

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B2 - Les citernes à cargaison MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305 et MC 306 et DOT 406 ne sont pas autorisées. IB2 - GRV autorisés : Métal (31A, 31B et 31N) ; Plastiques rigides (31H1 et 31H2) ; Composite (31HZ1). Exigence supplémentaire : Seuls les liquides dont la pression de vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50 C (1,1 bar à 122 F) ou 130 kPa à 55 C (1,3 bar à 131 F) sont autorisés. T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP2 - a. Le degré maximal de remplissage ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par ce qui suit : par le degré de formule de remplissage. Où : tr est la température moyenne maximale en vrac pendant le transport, tf est la température en degrés Celsius du liquide pendant le remplissage, et a est le coefficient moyen de dilatation cubique du liquide entre la température moyenne du liquide pendant le remplissage (tf) et la température moyenne maximale en vrac pendant le transport (tr) à la fois en degrés Celsius. b. Pour les liquides transportés dans des conditions ambiantes peut être calculé à l'aide de la formule : pour le coefficient moyen d'expansion cubique du liquide. Où : d15 et d50 sont les densités (en unités de masse par unité de volume) du liquide à 15 C (59 F) et 50 C (122 F), respectivement. TP27 - Une citerne mobile ayant une pression d'épreuve minimale de 4 bar (400 kPa) peut être utilisée à condition que la pression d'épreuve calculée soit de 4 bar ou moins sur la base de la PSMA de la matière dangereuse, telle que définie au paragraphe 178.275 du présent sous-chapitre, lorsque la pression d'épreuve est 1,5 fois la PSMA.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 202
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 243
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 1 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 30 L
DOT Emplacement d'arrimage	: C - Le matériel doit être entreposé « uniquement sur le pont » sur un navire de charge et sur un navire à passagers.
DOT Arrimage - Autre information	: 25 - À l'abri de la chaleur radiante, 40 - Rangez "à l'écart des quartiers d'habitation"
IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP27
N° FS (Feu)	: F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement)	: S-C - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Charlie – LIQUIDES CORROSIFS INFLAMMABLES
Catégorie de chargement (IMDG)	: C
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW2
Propriétés et observations (IMDG)	: Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 30L
Code ERG (IATA)	: 8F

EasySeal Ultimate-SS/UV

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 02-24-2026

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparé par: Nu-Calgon Technical Service Phone: (314) 469-7000.

L'information contenue dans la fiche de données de sécurité a été rédigée en fonction des meilleures connaissances et de la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.